

Réforme Approche par compétences

1 Validation des AAT / UE

Grâce à la construction d'un programme « aligné », à partir du moment où un étudiant valide les UE (niveau « Acquis » des AAv essentiels), il validera l'acquisition des AAT aux marches visées.

Par contre, afin de démontrer l'acquisition de compétences, nous devons nous assurer de ne pas seulement valider les AAT de façon « morcelée », pour permettre la décontextualisation/ re-contextualisation et le transfert. Ainsi il faut que pour chaque AAT, nous ayons des situations de type SAGE (APP, Projet, Stage...) qui permettent de valider également l'AAT et de vérifier si l'étudiant sera « capable de » dans un contexte différent que celui dans lequel il a appris (questions, AAT vu dans plusieurs situations différentes). Pour l'instant, nous ne prévoyons pas de mécanisme validant la « marche » ni l'AAT en lui-même.

C'est principalement ce travail de construction du programme avec ces situations qui reste à construire pour les années 2 à 5.

2 Évaluation et Alignement pédagogique :

Chaque matière doit présenter les acquis d'apprentissages visés et présenter la grille d'évaluation associée sur Moodle. Les AAv peuvent être catégorisés comme « **essentiel** » ou « **souhaitable** ».

Les élèves doivent avoir des **retours** sur leurs apprentissages en cours de semestre (par exemple des évaluations formatives, des retours individualisés) pour se positionner et connaître les modalités des évaluations. Au cours du semestre, les étudiants doivent connaître les résultats des évaluations de contrôle continu (et à quels critères ils se rapportent).

A l'issue du semestre, les enseignants doivent fournir aux étudiants et potentiellement au jury :

- Une note par AAv pour chaque étudiant qui s'appuie sur les indications suivantes : Réhibitoire (note < 7) / En cours d'acquisition (7 ≤ note < 12) / Acquis (12 ≤ note < 16) / Au delà des attentes (note ≥ 16). La moyenne reste bien à 10/20



- **La note de la matière qui prend en compte la « létalité » des AAv :** Si un AAv « **essentiel** » est jugé « **réhibitoire** » (en dessous de 7), la note est alors automatiquement de 6,99 maximum. Sinon, la note correspond à la moyenne pondérée des AAv.

- Le détail du barème valable pour tous les étudiants (pondération des AAv et des critères, AAv « essentiels » /critères « létaux » qui entraînent automatiquement la non validation)

Seule la note de la matière est remontée à la scolarité.

Les grilles de chaque AAv **peuvent** être construites en utilisant entre 3 et 6 colonnes (certains critères peuvent n'avoir que 2) mais les intitulés **doivent** respecter les intitulés suivants :

Réhibitoire	Très insuffisant	Insuffisant	Passable	Bien	Au delà des attentes
Niveau bloquant/ létaux	Niveau non bloquant		Limite à 10	Équivalence capitalisé	

Il est également possible d'identifier des critères « létaux » qui s'ils ne sont pas validés entraînent de façon automatique une note d'AAv inférieure à la moyenne (cf supra).

Modalités pratiques :

N'ayant pas identifié toutes les cas d'usages actuels, nous avons choisi d'attendre avant d'imposer l'utilisation d'un logiciel qui pourrait ne pas convenir à nos besoins. Plusieurs options techniques peuvent cependant être utilisées pour afficher les résultats aux étudiants. Dans tous les cas, liberté est donnée aux enseignants pour construire les évaluations et faire les correspondances entre évaluation / grille / notes d'AAv / note de matière. Mais pour plus de facilité, il est nécessaire d'aligner le plus possible les AAv et les évaluations associées et proposer des évaluations formatives au cours du semestre.

– Moodle :

- **Paramètres du cours : régler les notes du cours en utilisant les « Lettres » pour éviter l'affichage des notes chiffrées**
- **Créer une catégorie (et/ou élément manuel) par AAv**
- L'évaluation par grille critériée peut se faire en utilisant le « Devoir » dans Moodle (paramètre Evaluation avancée – grille critériée). Le critère réhibitoire n'est pas possible de façon automatique. Un passage en note se fait directement depuis la grille critériée : Une case d'un critère équivaut à un nombre de points, le tout ramené sur 20 par exemple.

– GEOPS : C'est l'outil utilisé par les informaticiens pour la planification et l'évaluation de leurs examens. Il peut être détourné pour afficher les AAv et leur critère et les évaluer

- **Contrainte : L'évaluation est forcément rattachée à un créneau EdT**
- **Une fois un critère validé, on ne peut plus réévaluer ce critère (à confirmer à la rentrée).**

– Tableur : Permet de la flexibilité mais il faut penser à donner des feedback aux étudiants sur leur niveau, ce qui n'est pas possible de façon automatisée.

– Grille sur la copie papier

3 Jury

Le fonctionnement des jurys sera conservé :

La validation de l'UE se fait selon les règles actuelles : si la moyenne de l'UE est ≥ 10 et aucune matière < 7 , l'UE est validée. Dans le cas contraire, une matière est capitalisée à partir d'une note ≥ 12 . Dans le cas où une matière n'est pas capitalisée, aucun AAv n'est capitalisé.

4 Modalités Horaires et ECTS

Afin de suivre le temps de travail horaire au cours de l'année, nous avons étudié le temps de travail demandé pendant les semaines « normales » du S1 et S2.

Pour S1 : 14 semaines de cours représentent 28 ECTS. Sur ces 14 semaines de cours, les enseignants déclarent 692 heures de travail par étudiant (heures de soutien de maths incluses mais sans LV2 qui représente 2 ECTS supplémentaires) pendant ces 14 semaines.

Pour S2 : 12 semaines de cours représentent 24 ECTS. Sur ces 12 semaines de cours, les enseignants déclarent 598 heures de travail étudiant.

Cela représente pour les deux semestres entre 49 et 50h de travail étudiant moyen (soit pour les étudiants en difficulté beaucoup plus).

(En cours de discussion en copil formation :) La base travail actuelle est de 45h/Semaine de travail étudiant en moyenne (ce qui représente par exemple : 7,5 par jour ouvré + 8h pendant le week-end) ainsi que 10 à 20 heures pendant les semaines de vacances au cours du semestre ce qui revient à établir la « règle » (interne à l'ENIB) de **1 ECTS = 23 h de travail étudiant.**¹

Nous vous demandons donc de réfléchir au niveau de vos enseignements à réduire le temps de travail étudiant (ex : se concentrer sur les AAv essentiels) pour respecter ce temps estimé. Il est bien sûr toujours possible de donner ****individuellement**** du travail supplémentaire aux étudiants en facilité qui le demandent mais cela en vérifiant que cela ne se fait pas au détriment du travail sur les autres matières.

Au contraire pour les Intersemestres, on estime 1 ECTS = 30h de travail étudiant (sachant qu'il y a du soutien également sur la semaine).

La ZG2 passera à 4 ECTS pour être proche de 25h travail étudiant / ECTS.

Officiellement et pour se mettre en conformité avec la CTI, seules les UE créditent des ECTS (les « matières » n'en possèdent pas) – le fonctionnement par coefficient sera conservé pour donner un poids relatif aux matières au sein de l'UE.

2 Un ECTS équivaut en principe à 25 à 30h de travail étudiant, mais il n'existe pas de règle officielle décrétant un nombre d'heures de travail par ECTS, la règle étant 1 semestre = 30 ECTS et le nombre de semaines de formation étant variable au sein des formations : voir [Guide d'utilisation des ECTS](#)